

ASPRO asbl

**R**

**RECOMMANDATIONS  
TARIFAIRES**

*Troisième édition*

Association Luxembourgeoise des  
Professionnels du Spectacle Vivant

[www.aspro.lu](http://www.aspro.lu)

# Sommaire

Introduction	3
Recommandations tarifaires générales pour les professionnel.le.s du spectacle vivant	5
Recommandations tarifaires	7
Accessoiriste	8
Acteur.rice	10
Artiste lyrique/chanteur.euse	12
Artiste vidéo	14
Assistant.e	16
Auteur.e	18
Chorégraphe	19
Coiffeur.euse/maquilleur.euse	21
Compositeur.rice de la musique originale et concepteur.rice sonore	23
Créateur.rice costumes	25
Créateur.rice lumière	27
Danseur.euse	29
Directeur.rice de production	31
Directeur.rice musical.e	33
Dramaturge	35
Habilleur.euse	36
Metteur.e en scène	37
Œil extérieur	39
Pédagogue de théâtre	40
Régisseur.euse plateau	42
Scénographe	43
Exemples de budgets de production	45

## Impressum

juin 2022  
troisième édition  
responsable édition ASPRO asbl  
rédaction ASPRO asbl  
mise en page Boshua

# Introduction

Au vu d'une nécessité grandissante dans le secteur des arts de la scène et de la volonté de part et d'autre – des indépendant.e.s tout autant que des producteurs – ASPRO a pris l'initiative d'établir, après concertation avec ses membres, de longues discussions internes et des recherches sur les modèles de rémunération d'autres pays, des recommandations tarifaires.

Les recommandations tarifaires faciliteront la tâche des producteurs dans l'établissement de budgets réalistes et réalisables et contribueront, grâce à un système de cachets juste, à mettre en place une bonne atmosphère de travail dans les équipes artistiques. Les indépendant.e.s courront moins le risque d'être mal payée.e.s, surtout au début de leur carrière, et ASPRO espère qu'une concurrence déloyale entre artistes pourra être évitée. Les deux parties pourront se baser sur ces recommandations pour faciliter les négociations souvent menées arbitrairement.

ASPRO aimerait bien clarifier que les tarifs présentés dans ce document constituent des recommandations et ne devraient être interprétés comme une quelconque obligation qu'ASPRO n'a ni l'autorité ni l'ambition d'émettre. ASPRO présente pour chaque métier selon différents cas de figure un cachet minimal avec la recommandation de ne pas proposer et de ne pas accepter de cachet en-dessous de ce tarif. Évidemment le cachet reste toujours l'objet d'une libre négociation entre les deux parties et ne devrait pas être plafonné à la proposition d'ASPRO. Tout.e indépendant.e pourra être payé.e plus si les deux parties sont d'accord. Les recommandations d'ASPRO ont vocation d'éviter les rémunérations indécentes (en-dessous de tout minimum acceptable) et d'honorer le travail des professionnel.le.s du spectacle du vivant à sa juste valeur.

ASPRO voudrait aussi attirer l'attention sur la réalité des indépendant.e.s qui assument la totalité des charges sociales (part salariale et patronale), à savoir 25% de leur revenu, les impôts sur le revenu et autres frais d'exploitation. Elles/ils ne bénéficient d'aucun des avantages (potentiels) des salarié.e.s : ni congés payés, ni congé de maladie, ni assurance accident du travail, ni gratifications quelconques (13e mois, bonus...) ou autres avantages en nature (chèque-repas, mise à disposition d'un véhicule pour déplacements professionnels ou de matériel de travail...) etc. De plus, les indépendant.e.s ne disposent pas d'un revenu régulier et alternent les moments de travail (et de rémunération) et les moments sans travail (et sans revenu). Il s'agit d'une situation précaire, sans sécurité et sans la possibilité d'une planification financière à long terme, voire à moyen terme. A cela s'ajoute la perspective d'une retraite avec laquelle l'indépendant.e risque de frôler le seuil de pauvreté si elle/il a cotisé toute une vie sur base du salaire social minimum.

Dans son analyse des cachets communément proposés dans le spectacle vivant, ASPRO a constaté une stagnation des cachets, voire une diminution, depuis les dernières années. Or, dans la majorité des autres domaines et secteurs (dans le public comme dans le privé), il est admis que les salaires sont indexés à l'évolution du coût de la vie et que l'expérience professionnelle est financièrement honorée. En outre, certains métiers du spectacle vivant - plus que dans d'autres domaines peut-être – deviennent plus difficiles à pratiquer avec l'âge, que ce soit parce qu'on reçoit moins de propositions (il y a moins de rôles pour comédien.ne.s âgé.e.s) ou parce qu'on a moins de facilités physiques (les danseur.euse.s not.). Voilà pourquoi ASPRO propose des recommandations tarifaires qui prennent en compte l'ancienneté de la/du professionnel.le du spectacle vivant et qui rendent justice à son expérience.

ASPRO est tout à fait consciente que suivre ses recommandations tarifaires constituera un grand bouleversement dans les budgets de production et qu'un tel changement ne pourra se faire du jour au lendemain. Adapter les cachets tels qu'ASPRO le propose engendrera une adaptation et une augmentation des budgets de production, augmentation qui nécessitera peut-être une réévaluation des conventions et des subventions étatiques.

L'augmentation des cachets suivant les recommandations d'ASPRO pourrait aller de pair avec différentes réflexions sur de nouvelles façons de produire de manière plus durable dans le spectacle vivant : réduire le nombre de productions, créer de meilleures conditions de travail et de développement de la créativité, augmenter le nombre de représentations d'une même production... Ce changement au niveau budgétaire pourrait ainsi constituer une opportunité de repenser de fond en comble notre système de création et de production.

N.B. Le document suivant constitue une base de réflexion autour des métiers les plus répandus dans le monde luxembourgeois du spectacle vivant. ASPRO complètera le document en y inscrivant également d'autres métiers qui n'y figurent pas encore au fur et à mesure que le travail autour des recommandations proposées évolue.

# Recommandations tarifaires générales pour les professionnel.le.s du spectacle vivant

## Quelques réflexions préliminaires :

- Les recommandations tarifaires générales sont applicables pour les répétitions. Pour les représentations et la préparation, se référer au chapitre Recommandations tarifaires spécifiques par métier.
- Les recommandations tarifaires d'ASPRO reposent sur le fait que les professionnel.le.s du spectacle vivant – comme tous les autres métiers – ont fait des études sanctionnées de diplômes et/ou suivi des formations qualifiantes et reconnues (universités, conservatoires, Hautes Écoles...) et/ou disposent de compétences professionnelles en intégrant le marché du travail.
- Il faut prendre en considération également le fait que l'absence de certains métiers sur une production fait augmenter la charge de travail qui incombe aux professionnel.le.s du spectacle vivant.
- Comme l'indépendant.e prend en charge toute la couverture sociale, les impôts sur le revenu etc., il ne faudrait pas comparer son cachet avec un salaire brut. Pour une comparaison juste, il faudrait regarder le coût employeur (salaire brut + charges patronales) et prendre en compte toutes les autres dépenses généralement assumées par l'employeur qui sont prises en charge directement par l'indépendant.e.
- Il est évident que tous les tarifs proposés par ASPRO s'entendent hors TVA. Selon les métiers il faudra rajouter 3% ou 17% de TVA (cf. circulaire N°800).
- Nous avons décidé de présenter à titre indicatif les tarifs horaires et mensuels afin de pouvoir faire une comparaison plus facile avec d'autres professions (attention à ne pas comparer au salaire brut mensuel). Nous recommandons d'utiliser pour le calcul les tarifs journaliers et hebdomadaires qui se rapportent le plus à notre réalité de travail. En fonction du projet, du métier et éventuellement de la situation particulière, le cachet sera calculé à partir de la base qui convient.
- Il faut garder à l'esprit que – même si un tarif mensuel peut sembler élevé – l'indépendant.e ne gagnera pas tous les mois ce revenu. Dans sa réalité de travail, il peut y avoir des mois sans revenu et des périodes de travail court (une semaine ou plusieurs jours), lors desquelles sa rémunération diminue. Si l'artiste est intermittent.e du spectacle ou artiste professionnel.le indépendant.e, elle/il pourra toucher des indemnités ou des aides pour les jours sans revenu. Cependant, les indemnités pour intermittent.e.s sont calculées en fonction du salaire social minimum qualifié (122,19 € par jour à partir du 1er janvier 2021) alors que l'indépendant.e continue à assumer ses charges sociales.
- Pour connaître le niveau d'ancienneté du professionnel du spectacle vivant, on tiendra compte de sa date d'entrée au Centre Commun de la Sécurité Sociale en tant que « travailleur indépendant ». Comme cette information relève a priori de la vie privée de l'indépendant.e, ce sera son choix de la communiquer ou non au producteur. Ce dernier, faute d'avoir l'information sur l'ancienneté de la/du professionnel.le du spectacle vivant, pourra proposer à ce moment le tarif de base.
- Pour le calcul de l'ancienneté, ASPRO s'est inspiré de nombreuses conventions collectives en vigueur, dans d'autres secteurs (privé et public) au Luxembourg ainsi que dans le secteur du spectacle vivant dans nos pays voisins.
- Les tarifs seront revus à la hausse avec chaque tranche d'index. ASPRO proposera des mises à jour régulières du présent document.

**Tarifs de base (avec 0 années d'expérience):**

Cachet horaire	Cachet journalier	Cachet hebdomadaire (semaine de 5 jours)	Cachet mensuel *
26,27 €	210,13 €	1 050,63 €	4 543,95 €

\* Calcul du cachet mensuel: cachet horaire x 173 (c'est la moyenne des heures travaillées dans l'année par mois: 52 x 40 = 2080; 2080/12 = 173)

**Tarifs tenant compte de l'ancienneté:**

Ancienneté (en années)	Cachet horaire	Cachet journalier	Cachet hebdomadaire (semaine de 5 jours)	Cachet mensuel	Augmentation par palier	Augmentation en total
0	26,27 €	210,13 €	1 050,63 €	4 543,95 €	0	0
5	27,58 €	220,63 €	1 103,16 €	4 771,15 €	5,00%	5,00%
7	28,96 €	231,66 €	1 158,31 €	5 009,71 €	5,00%	10,25%
9	30,41 €	243,25 €	1 216,23 €	5 260,19 €	5,00%	15,76%
11	32,53 €	260,27 €	1 301,37 €	5 628,41 €	7,00%	23,87%
13	35,14 €	281,10 €	1 405,48 €	6 078,68 €	8,00%	33,78%
15	38,65 €	309,20 €	1 546,02 €	6 686,55 €	10,00%	47,15%

**Tarifs spécifiques tenant compte d'une durée de travail supérieure à 8h/jour:**

Ancienneté (en années)	Cachet horaire	Cachet journalier	Augmentation par palier	Augmentation en total
0	39,40 €	315,19 €	0	0
5	41,37 €	330,95 €	5,00%	5,00%
7	43,44 €	347,49 €	5,00%	10,25%
9	45,61 €	364,87 €	5,00%	15,76%
11	48,80 €	390,41 €	7,00%	23,87%
13	52,71 €	421,64 €	8,00%	33,78%
15	57,98 €	463,81 €	10,00%	47,15%

**Tarifs pour une représentation pour les artistes sur scène:**

Ancienneté (en années)	Cachet pour 1 représentation	Augmentation par palier	Augmentation en total
0	420,25 €	0	0
5	441,26 €	5,00%	5,00%
7	463,33 €	5,00%	10,25%
9	486,49 €	5,00%	15,76%
11	520,55 €	7,00%	23,87%
13	562,19 €	8,00%	33,78%
15	618,41 €	10,00%	47,15%

**Tarifs pour une représentation pour les artistes et techniciens devant et derrière la scène:**

Ancienneté (en années)	Cachet pour 1 représentation	Augmentation par palier	Augmentation en total
0	315,19 €	0	0
5	330,95 €	5,00%	5,00%
7	347,49 €	5,00%	10,25%
9	364,87 €	5,00%	15,76%
11	390,41 €	7,00%	23,87%
13	421,64 €	8,00%	33,78%
15	463,81 €	10,00%	47,15%

# Recommandations tarifaires spécifiques par métier

Au vu de la spécificité des métiers du spectacle vivant que représente ASPRO, nous proposons des recommandations tarifaires applicables aux différents métiers. Il est évident que certains métiers – les chorégraphes et les metteur.e.s en scène, à titre d'exemple – ont besoin d'un temps de préparation important en amont des répétitions, alors que d'autres – les coiffeur.euse.s/maquilleur.euse.s notamment – arrivent en général ponctuellement pour quelques journées de travail lors des répétitions finales et des représentations. De même, certains métiers sont obligatoirement présents lors de toutes les représentations (les comédien.ne.s, danseur.euse.s, certain.e.s musicien.ne.s...) alors que le travail d'autres est accompli à la première (costumier.ère.s, scénographes... par exemple).

Ce chapitre rendra compte des conditions particulières de chaque métier et proposera des tarifs en fonction de ces spécificités. La liste des métiers présentés n'est pas exhaustive mais comprend les cas de figure les plus fréquents au Luxembourg.

# ACCESSOIRISTE

Dans le cas où l'accessoiriste est impliqué.e dans le processus de création, de recherche et d'achats d'accessoires, dans la fabrication d'accessoires, le suivi et la préparation des accessoires pendant les répétitions, ASPRO recommande d'appliquer un tarif journalier selon la grille générale.

Ancienneté (en années)	Cachet horaire	Cachet journalier	Cachet hebdomadaire (semaine de 5 jours)	Cachet mensuel	Augmentation par palier	Augmentation en total
0	26,27 €	210,13 €	1 050,63 €	4 543,95 €	0	0
5	27,58 €	220,63 €	1 103,16 €	4 771,15 €	5,00%	5,00%
7	28,96 €	231,66 €	1 158,31 €	5 009,71 €	5,00%	10,25%
9	30,41 €	243,25 €	1 216,23 €	5 260,19 €	5,00%	15,76%
11	32,53 €	260,27 €	1 301,37 €	5 628,41 €	7,00%	23,87%
13	35,14 €	281,10 €	1 405,48 €	6 078,68 €	8,00%	33,78%
15	38,65 €	309,20 €	1 546,02 €	6 686,55 €	10,00%	47,15%

Dans le cas où l'accessoiriste est engagé.e pour un temps précis et limité (inférieur à 8 heures de travail par jour) avant, pendant et après les représentations, ASPRO recommande d'appliquer un tarif horaire. De plus, ASPRO recommande de ne pas proposer de cachet inférieur à 3 heures par journée d'intervention (75,00 € pour le tarif de base).

Une rémunération supplémentaire (une augmentation du tarif horaire/ journalier ou un forfait en plus, à négocier) est à prévoir dans les cas suivants :

\_\_ Si le théâtre ne dispose pas d'ateliers nécessaires à la construction et l'entretien des accessoires, ASPRO recommande de prendre en compte l'apport de matériel et de l'atelier privé dans le cachet.

\_\_ Si le théâtre ne met pas à disposition de voiture de fonction, ASPRO recommande de prendre en compte la mise à disposition de la voiture personnelle dans le cachet.

## Cas spécifiques

### \_ PROJETS COURTS, FORMATS SPÉCIFIQUES <sup>1</sup>

Pour les projets courts (p.ex. lecture), le temps de répétition est souvent réduit au minimum. Il ne faudrait cependant pas oublier que ces projets impliquent souvent une phase préparatoire importante qui se fait en très grande partie en dehors des répétitions. Dans les formes courtes un métier compense souvent l'absence d'autres métiers. Tous ces facteurs sont à prendre en compte dans l'estimation du temps de préparation nécessaire.

<sup>1</sup> Les formats spécifiques englobent des formats tels que les lectures, les interventions dansées, les mises en espace, ...

**\_REPRISES**

Il faut prendre en considération un temps de préparation qui plus sera important si la reprise a lieu par exemple un an ou plus après la première du spectacle. Dans ce cas, il faut remettre les accessoires en l'état et le cas échéant les réparer.

**\_TOURNÉES**

Une tournée implique souvent pour l'équipe artistique de bloquer une longue période dans laquelle elle ne peut pas accepter d'autres projets. Même si les journées de relâche ne sont pas à rémunérer au même niveau que les jours de travail effectivement prestés, il faudrait prendre toute la période réservée à la tournée en considération lors des négociations.

# ACTEUR . RICE

Le travail des artistes lyriques s'effectue en trois temps :

1) **LES RÉPÉTITIONS** rémunérées selon la grille générale :

Ancienneté (en années)	Cachet horaire	Cachet journalier	Cachet hebdomadaire (semaine de 5 jours)	Cachet mensuel	Augmentation par palier	Augmentation en total
0	26,27 €	210,13 €	1 050,63 €	4 543,95 €	0	0
5	27,58 €	220,63 €	1 103,16 €	4 771,15 €	5,00%	5,00%
7	28,96 €	231,66 €	1 158,31 €	5 009,71 €	5,00%	10,25%
9	30,41 €	243,25 €	1 216,23 €	5 260,19 €	5,00%	15,76%
11	32,53 €	260,27 €	1 301,37 €	5 628,41 €	7,00%	23,87%
13	35,14 €	281,10 €	1 405,48 €	6 078,68 €	8,00%	33,78%
15	38,65 €	309,20 €	1 546,02 €	6 686,55 €	10,00%	47,15%

2) **LES REPRÉSENTATIONS** rémunérées selon la grille suivante :

Ancienneté (en années)	Cachet pour 1 représentation	Augmentation par palier	Augmentation en total
0	420,25 €	0	0
5	441,26 €	5,00%	5,00%
7	463,33 €	5,00%	10,25%
9	486,49 €	5,00%	15,76%
11	520,55 €	7,00%	23,87%
13	562,19 €	8,00%	33,78%
15	618,41 €	10,00%	47,15%

Quelques précisions concernant la rémunération des représentations :

\_Ce tarif s'applique pour les représentations à destination d'un public adulte tout comme pour les représentations à destination d'un jeune public.

\_Au cas où il y aurait deux représentations par jour, la deuxième pourrait être rémunérée à un tarif inférieur, à négocier. Dans l'intérêt de la qualité des représentations et de la santé des acteur.rice.s, ASPRO recommande de ne pas programmer plus de deux représentations par jour. Les interventions/ représentations courtes qui se multiplient p.ex. lors d'une journée de sensibilisation ou lors d'un événement constituent un cas spécifique.

### 3) PRÉPARATION

Le temps de préparation de l'acteur.rice varie fortement d'une production à l'autre. Il peut être estimé en prenant en compte les paramètres suivants :

- \_apprentissage du texte : le temps à investir dépend de l'importance du rôle (rôle principal vs petit rôle), de la complexité du texte à apprendre, de la façon de travailler de la/du metteur.e en scène (exigence de connaître tout le texte avant le début des répétitions vs apprentissage pendant les répétitions)...
- \_recherches autour des thématiques du projet, familiarisation avec le contexte de la pièce, recherches au sujet du personnage (lectures, documentaires...)
- \_apprentissage ou approfondissement d'autres pratiques artistiques (p. ex. chant, danse, pratique d'un instrument...) ou de pratiques physiques/sportives spécifiques (acrobaties, techniques de combats...)
- \_apprentissage d'une nouvelle langue
- \_degré de responsabilité
- \_...

Cette phase de préparation peut être rémunérée sous la forme d'un forfait ou selon l'estimation des jours de travail nécessaires.

---

## Cas spécifiques

---

### \_PROJETS COURTS, FORMATS SPÉCIFIQUES

Pour les projets courts (p.ex. lecture), le temps de répétition est souvent réduit au minimum. Il ne faudrait cependant pas oublier que ces projets impliquent souvent une phase préparatoire importante (adaptation et/ou réécriture de texte, organisation des costumes...). L'acteur.rice est amené.e à faire un travail sur le texte, pouvant aller de la familiarisation jusqu'à l'apprentissage par cœur du matériel présenté. Ce travail se fait souvent en dehors des répétitions. Dans les formes courtes un métier compense souvent l'absence d'autres métiers (p. ex. en l'absence d'un.e metteur.e en scène pour une lecture, l'acteur.rice prend en charge la conception de son intervention). Tous ces facteurs sont à prendre en compte dans l'estimation du temps de préparation nécessaire.

### \_REPRISES

Même si la répétition et la représentation ont lieu le même jour, ces deux volets devraient être négociés et rémunérés séparément. Il faut prendre en considération également le temps de préparation qui sera important si la reprise a lieu par exemple un an ou plus après la première du spectacle ou s'il s'agit d'une reprise de rôle. Dans ce cas, si l'acteur.rice doit ré/apprendre son rôle en amont du début des répétitions proprement dites (à l'aide d'une vidéo p.ex.), ces jours de préparation seront rémunérés selon la grille générale. Dans le cas où la reprise d'un spectacle nécessite des répétitions d'un ou de plusieurs jours avant celui de la représentation même, ces jours seront rémunérés selon la grille générale.

### \_TOURNÉES

Une tournée implique souvent pour l'équipe artistique de bloquer une longue période dans laquelle elle ne peut pas accepter d'autres projets. Même si les journées de relâche ne sont pas à rémunérer au même niveau que les jours de travail effectivement prestés, il faudrait prendre en considération toute la période lors des négociations.

# ARTISTE LYRIQUE/CHANTEUR.EUSE

Le travail des artistes lyriques s'effectue en trois temps :

1) **LES RÉPÉTITIONS** rémunérées selon la grille générale :

Ancienneté (en années)	Cachet horaire	Cachet journalier	Cachet hebdomadaire (semaine de 5 jours)	Cachet mensuel	Augmentation par palier	Augmentation en total
0	26,27 €	210,13 €	1 050,63 €	4 543,95 €	0	0
5	27,58 €	220,63 €	1 103,16 €	4 771,15 €	5,00%	5,00%
7	28,96 €	231,66 €	1 158,31 €	5 009,71 €	5,00%	10,25%
9	30,41 €	243,25 €	1 216,23 €	5 260,19 €	5,00%	15,76%
11	32,53 €	260,27 €	1 301,37 €	5 628,41 €	7,00%	23,87%
13	35,14 €	281,10 €	1 405,48 €	6 078,68 €	8,00%	33,78%
15	38,65 €	309,20 €	1 546,02 €	6 686,55 €	10,00%	47,15%

2) **LES REPRÉSENTATIONS** rémunérées selon la grille suivante :

Ancienneté (en années)	Cachet pour 1 représentation	Augmentation par palier	Augmentation en total
0	420,25 €	0	0
5	441,26 €	5,00%	5,00%
7	463,33 €	5,00%	10,25%
9	486,49 €	5,00%	15,76%
11	520,55 €	7,00%	23,87%
13	562,19 €	8,00%	33,78%
15	618,41 €	10,00%	47,15%

Quelques précisions concernant la rémunération des représentations :

\_Ce tarif s'applique pour les représentations à destination d'un public adulte tout comme pour les représentations à destination d'un jeune public.

\_Au cas où il y aurait deux représentations par jour, la deuxième pourrait être rémunérée à un tarif inférieur, à négocier. Dans l'intérêt de la qualité des représentations et de la santé des artistes lyriques, ASPRO recommande de ne pas programmer plus de deux représentations par jour. Les interventions/représentations courtes qui se multiplient p.ex. lors d'une journée de sensibilisation ou lors d'un événement constituent un cas spécifique.

### 3) PRÉPARATION

Le temps de préparation de l'artiste lyrique varie fortement d'une production à l'autre. Il peut être estimé en prenant en compte les paramètres suivants :

- \_complexité et difficulté de la partition à apprendre
- \_présence vs absence d'un.e directeur.rice musical.e dans la production
- \_apprentissage ou approfondissement d'autres pratiques artistiques (p. ex. jeu théâtral, danse, pratique d'un instrument...) ou de pratiques physiques/sportives spécifiques (acrobaties, techniques de combats...)
- \_degré de responsabilité
- ...

Cette phase de préparation peut être rémunérée sous la forme d'un forfait ou selon l'estimation des jours de travail nécessaires.

---

## Cas spécifiques

---

### \_PROJETS COURTS, FORMATS SPÉCIFIQUES

Pour les projets courts, le temps de répétition est souvent réduit au minimum. Il ne faudrait cependant pas oublier que ces projets impliquent souvent une phase préparatoire importante (adaptation textuelle et musicale, organisation des costumes...). L'artiste lyrique fait un travail de préparation important en apprenant les partitions à présenter. Ce travail se fait en dehors des répétitions. Dans ces formes courtes un métier compense souvent l'absence d'autres métiers (p. ex. en l'absence d'un.e metteur.e en scène pour une lecture, l'artiste lyrique prend en charge la conceptualisation de son intervention). Tous ces facteurs sont à prendre en compte dans l'estimation du temps de préparation nécessaire.

### \_REPRISES

Même si la répétition et la représentation ont lieu le même jour, ces deux volets devraient être négociés et rémunérés séparément. Il faut prendre en considération également le temps de préparation qui sera important si la reprise a lieu par exemple un an ou plus après la première du spectacle ou s'il s'agit d'une reprise de rôle. Dans ce cas, les jours de préparation seront rémunérés selon la grille générale. Dans le cas où la reprise d'un spectacle nécessite des répétitions d'un ou de plusieurs jours avant celui de la représentation même, ces jours seront rémunérés selon la grille générale.

### \_TOURNÉES

Une tournée implique souvent pour l'équipe artistique de bloquer une longue période dans laquelle elle ne peut pas accepter d'autres projets. Même si les journées de relâche ne sont pas à rémunérer au même niveau que les jours de travail effectivement prestés, il faudrait prendre en considération toute la période réservée à la tournée lors des négociations.

# ARTISTE VIDÉO

Si la création vidéo se fait tout au long des répétitions, l'artiste vidéo est rémunéré.e selon la grille générale pour les répétitions :

Ancienneté (en années)	Cachet horaire	Cachet journalier	Cachet hebdomadaire (semaine de 5 jours)	Cachet mensuel	Augmentation par palier	Augmentation en total
0	26,27 €	210,13 €	1 050,63 €	4 543,95 €	0	0
5	27,58 €	220,63 €	1 103,16 €	4 771,15 €	5,00%	5,00%
7	28,96 €	231,66 €	1 158,31 €	5 009,71 €	5,00%	10,25%
9	30,41 €	243,25 €	1 216,23 €	5 260,19 €	5,00%	15,76%
11	32,53 €	260,27 €	1 301,37 €	5 628,41 €	7,00%	23,87%
13	35,14 €	281,10 €	1 405,48 €	6 078,68 €	8,00%	33,78%
15	38,65 €	309,20 €	1 546,02 €	6 686,55 €	10,00%	47,15%

et pour les représentations :

Ancienneté (en années)	Cachet pour 1 représentation	Augmentation par palier	Augmentation en total
0	315,19 €	0	0
5	330,95 €	5,00%	5,00%
7	347,49 €	5,00%	10,25%
9	364,87 €	5,00%	15,76%
11	390,41 €	7,00%	23,87%
13	421,64 €	8,00%	33,78%
15	463,81 €	10,00%	47,15%

Si l'artiste vidéo est uniquement présent.e de manière ponctuelle, elle/il est rémunéré.e pour ses jours de présence aux répétitions ainsi que pour les jours de conception, de préparation et de réalisation prestés en dehors des répétitions selon une estimation des jours de travail nécessaires. ASPRO recommande d'appliquer la grille suivante. Le tarif journalier plus élevé que celui de la grille générale se justifie par l'intensité et la longueur des journées de travail prestées (dépassant souvent les 8 heures).

Ancienneté (en années)	Cachet horaire	Cachet journalier	Augmentation par palier	Augmentation en total
0	39,40 €	315,19 €	0	0
5	41,37 €	330,95 €	5,00%	5,00%
7	43,44 €	347,49 €	5,00%	10,25%
9	45,61 €	364,87 €	5,00%	15,76%
11	48,80 €	390,41 €	7,00%	23,87%
13	52,71 €	421,64 €	8,00%	33,78%
15	57,98 €	463,81 €	10,00%	47,15%

Si une préparation est nécessaire en amont des répétitions, celle-ci est rémunérée sous la forme d'un forfait ou selon l'estimation des jours de travail nécessaires.

Liste des facteurs qui entrent en jeu dans l'évaluation du temps de travail de l'artiste vidéo (non exhaustive) :

- \_durée de la création vidéo à réaliser
- \_importance de la vidéo dans le spectacle (p.ex. 20% vs 100% du spectacle)
- \_création d'images/vidéogrammes vs travail avec images/vidéogrammes déjà existants vs utilisation d'images/sons produits en direct
- \_complexité des techniques de captation, de diffusion, de traitement de l'image et du son utilisées
- \_projection sur une surface unique vs mapping
- \_degré de responsabilité
- \_...

---

## Cas spécifiques

---

### **\_LECTURES, PROJETS COURTS**

Pour les lectures et les projets courts, le temps de répétition est souvent réduit au minimum. Il ne faudrait cependant pas oublier que ces projets impliquent souvent une phase préparatoire importante (recherche de matériel vidéographique, élaboration du concept de la vidéo...). Ce travail se fait en dehors des répétitions. Dans ces formes courtes un métier compense souvent l'absence d'autres métiers (p. ex. en l'absence d'un.e créateur.rice lumière pour une lecture, l'artiste vidéo est amené.e à faire la création lumière). Tous ces facteurs sont à prendre en compte dans l'estimation du temps de préparation nécessaire.

### **\_REPRISES**

Même si la répétition et la représentation ont lieu le même jour, ces deux volets devraient être négociés et rémunérés séparément. Il faut prendre en considération également le temps de préparation qui sera important si la reprise a lieu par exemple un an ou plus après la première du spectacle.

### **\_TOURNÉES**

Une tournée implique souvent pour l'équipe artistique de bloquer une longue période dans laquelle elle ne peut pas accepter d'autres projets. Même si les journées de relâche ne sont pas à rémunérer au même niveau que les jours de travail effectivement prestés, il faudrait prendre en considération toute la période lors des négociations.

## ASSISTANT . E

Le travail des assistant.e.s s'effectue en trois temps :

1) **LES RÉPÉTITIONS** rémunérées selon la grille générale :

Ancienneté (en années)	Cachet horaire	Cachet journalier	Cachet hebdomadaire (semaine de 5 jours)	Cachet mensuel	Augmentation par palier	Augmentation en total
0	26,27 €	210,13 €	1 050,63 €	4 543,95 €	0	0
5	27,58 €	220,63 €	1 103,16 €	4 771,15 €	5,00%	5,00%
7	28,96 €	231,66 €	1 158,31 €	5 009,71 €	5,00%	10,25%
9	30,41 €	243,25 €	1 216,23 €	5 260,19 €	5,00%	15,76%
11	32,53 €	260,27 €	1 301,37 €	5 628,41 €	7,00%	23,87%
13	35,14 €	281,10 €	1 405,48 €	6 078,68 €	8,00%	33,78%
15	38,65 €	309,20 €	1 546,02 €	6 686,55 €	10,00%	47,15%

2) **LES REPRÉSENTATIONS** rémunérées selon la grille suivante :

Ancienneté (en années)	Cachet pour 1 représentation	Augmentation par palier	Augmentation en total
0	315,19 €	0	0
5	330,95 €	5,00%	5,00%
7	347,49 €	5,00%	10,25%
9	364,87 €	5,00%	15,76%
11	390,41 €	7,00%	23,87%
13	421,64 €	8,00%	33,78%
15	463,81 €	10,00%	47,15%

Quelques précisions concernant la rémunération des représentations :

\_Ce tarif s'applique pour les représentations à destination d'un public adulte tout comme pour les représentations à destination d'un jeune public.

\_Au cas où il y aurait deux représentations par jour, la deuxième pourrait être rémunérée à un tarif inférieur, à négocier. Dans l'intérêt de la qualité des représentations, ASPRO recommande de ne pas programmer plus de deux représentations par jour.

3) Le **TRAVAIL DE PRÉPARATION EN AMONT** des répétitions qui peut varier considérablement selon les projets. La phase de préparation est négociée en fonction du projet. Voici une liste (non exhaustive) des points qui entrent en jeu pour déterminer la rémunération supplémentaire de cette phase de travail :

- \_ Taille de la production et de l'équipe artistique
- \_ Manière de travailler de la/du metteur.e en scène ou de la/du chorégraphe
- \_ Relation répétitions/préparation : une phase de répétition réduite implique souvent une préparation plus importante pour la/le metteur.e en scène ou la/le chorégraphe et son assistant.e.
- \_ Degré de responsabilité
- \_...

La phase de préparation peut être rémunérée sous la forme d'un forfait ou selon l'estimation des jours de travail nécessaires.

L'assistantat à la mise en scène est habituellement le poste le moins bien rémunéré dans une production de spectacle vivant, alors que la charge de travail est très importante et que la présence de l'assistant.e est requise pour toutes les étapes de la réalisation d'un projet. Son travail varie considérablement en fonction des autres tâches qui lui incombent, dû à l'absence de certains métiers (habilleur.euse, costumier.ère, technicien.ne.s, accessoiriste, régisseur.euse plateau, souffleur.euse...).

Pour de nombreuses personnes, l'assistantat représente la porte d'entrée vers les autres métiers dans le domaine du spectacle vivant. De ce fait, ce métier peut être exercé par des débutant.e.s cherchant une première expérience dans ce domaine. Nous proposons d'appliquer la grille tarifaire générale pour l'assistantat professionnel afin de le distinguer des premiers assistantats, qui peuvent être l'équivalent d'un stage, notamment s'ils sont réalisés en parallèle avec des études.

---

## Cas spécifiques

---

### **\_LECTURES, PROJETS COURTS**

Pour les lectures et les projets courts, le temps de répétition est souvent réduit au minimum. Il ne faudrait cependant pas oublier que ces projets impliquent souvent une phase préparatoire importante (adaptation de texte, traduction de texte, réécriture de texte, organisation des costumes...). Ce travail se fait en dehors des répétitions. Dans ces formes courtes un métier compense souvent l'absence d'autres métiers (p. ex. en l'absence d'un.e costumier.e pour une lecture, l'assistant.e est amené.e à organiser les costumes). Tous ces facteurs sont à prendre en compte dans l'estimation du temps de préparation nécessaire.

### **\_REPRISES**

Même si la répétition et la représentation ont lieu le même jour, ces deux volets devraient être négociés et rémunérés séparément. Il faut prendre en considération également le temps de préparation qui sera important si la reprise a lieu par exemple un an ou plus après la première du spectacle.

### **\_TOURNÉES**

Une tournée implique souvent pour l'équipe artistique de bloquer une longue période dans laquelle elle ne peut pas accepter d'autres projets. Même si les journées de relâche ne sont pas à rémunérer au même niveau que les jours de travail effectivement prestés, il faudrait prendre en considération toute la période lors des négociations.

## AUTEUR . E

Pour les auteur.e.s dramatiques, il faudra distinguer entre deux cas de figure : l'écriture de plateau, pendant les répétitions, et l'écriture du texte en amont des répétitions qui commencent avec la lecture du texte achevé. Dans la pratique, les deux principes peuvent aussi s'entremêler : l'auteur.e vient avec une première version brouillon pour le début d'une écriture de plateau ou l'auteur.e livre son texte « fini » avant le début des répétitions mais pourra être amené.e à réécrire une scène, des passages, au fil des répétitions. Dans le cas d'une commande exigeant de l'auteur.e une version achevée du texte avant les répétitions, le travail peut être rémunéré sous la forme d'un forfait ou selon l'estimation des jours de travail nécessaires.

La présence de l'auteur.e pendant les répétitions sera rémunérée selon la grille générale :

Ancienneté (en années)	Cachet horaire	Cachet journalier	Cachet hebdomadaire (semaine de 5 jours)	Cachet mensuel	Augmentation par palier	Augmentation en total
0	26,27 €	210,13 €	1 050,63 €	4 543,95 €	0	0
5	27,58 €	220,63 €	1 103,16 €	4 771,15 €	5,00%	5,00%
7	28,96 €	231,66 €	1 158,31 €	5 009,71 €	5,00%	10,25%
9	30,41 €	243,25 €	1 216,23 €	5 260,19 €	5,00%	15,76%
11	32,53 €	260,27 €	1 301,37 €	5 628,41 €	7,00%	23,87%
13	35,14 €	281,10 €	1 405,48 €	6 078,68 €	8,00%	33,78%
15	38,65 €	309,20 €	1 546,02 €	6 686,55 €	10,00%	47,15%

La préparation et l'écriture en amont seront rémunérées en tenant compte des facteurs suivants :

- \_ Volume du texte à écrire (pièce courte vs pièce longue)
- \_ Présence de contraintes (nombre de personnages, sujet, langue...) vs liberté totale
- \_ Délais à respecter (délais très courts vs délais longs)
- \_ Collaboration avec la/le metteur.e scène et l'équipe artistique (allers-retours fréquents, réunions de travail, réécritures...)
- \_ Degré de responsabilité
- \_ ...

# CHORÉGRAPHE

Le travail des chorégraphes s'effectue en deux ou trois temps :

1) **LES RÉPÉTITIONS** rémunérées selon la grille générale :

Ancienneté (en années)	Cachet horaire	Cachet journalier	Cachet hebdomadaire (semaine de 5 jours)	Cachet mensuel	Augmentation par palier	Augmentation en total
0	26,27 €	210,13 €	1 050,63 €	4 543,95 €	0	0
5	27,58 €	220,63 €	1 103,16 €	4 771,15 €	5,00%	5,00%
7	28,96 €	231,66 €	1 158,31 €	5 009,71 €	5,00%	10,25%
9	30,41 €	243,25 €	1 216,23 €	5 260,19 €	5,00%	15,76%
11	32,53 €	260,27 €	1 301,37 €	5 628,41 €	7,00%	23,87%
13	35,14 €	281,10 €	1 405,48 €	6 078,68 €	8,00%	33,78%
15	38,65 €	309,20 €	1 546,02 €	6 686,55 €	10,00%	47,15%

2) **LA CONCEPTION ET LE TRAVAIL DE PRÉPARATION EN AMONT** des répétitions qui peut varier considérablement selon les projets. La phase de préparation est négociée en fonction du projet. Voici une liste (non exhaustive) des points qui entrent en jeu pour déterminer la rémunération supplémentaire de cette phase de travail :

\_Au niveau de la production :

- \_Importance/renommée du producteur
- \_Taille de la production (solo vs pièce à 8 danseur.euse.s ; durée de la chorégraphie)
- \_Tâches supplémentaires qui incombent au/à la chorégraphe (p.ex. rencontres avec des classes, même en présence d'un.e pédagogue de théâtre...)
- \_Responsabilités au niveau de la campagne de communication (conception de vidéos de promotion, de séances photos thématiques...)
- \_Relation répétitions/préparation : une phase de répétition réduite implique souvent une préparation plus importante pour la/le chorégraphe
- \_Temps de travail sur la collaboration et la coordination du projet avec la/le chargé.e de production et/ou de diffusion, le théâtre... dans le cadre des partages d'informations relatives au projet

\_...

\_Au niveau artistique :

- \_Phase de recherche nécessaire (qui varie selon le propos de la production et la méthode de travail du/de la chorégraphe)
- \_Collaboration avec l'équipe artistique hors répétitions (conception de la scénographie en lien avec l'idée chorégraphique, développement d'un système pour le recours aux multimédias dans le spectacle, etc...)

\_Visite et appropriation des lieux en cas d'une production liée à un espace particulier non scénique

\_Autres tâches à accomplir dû à l'absence de certains métiers (créateur.rice lumière, scénographe, costumier.ère, ...)

—...

\_Le degré de responsabilité tant au niveau de la production qu'au niveau artistique

La phase de préparation peut être rémunérée sous la forme d'un forfait ou selon l'estimation des jours de travail nécessaires.

### 3) REPRÉSENTATIONS

Suivant la pratique artistique de la/du chorégraphe, la présence de celle-ci/celui-ci peut s'avérer nécessaire lors des premières représentations, voire lors de toutes les représentations. Dans la pratique, en l'absence d'autres métiers (assistant.e, technicien.ne.s...), la/le chorégraphe peut être amené.e à assurer la régie du soir pendant les représentations. ASPRO recommande de rémunérer les représentations selon la grille suivante :

Ancienneté (en années)	Cachet pour 1 représentation	Augmentation par palier	Augmentation en total
0	315,19 €	0	0
5	330,95 €	5,00%	5,00%
7	347,49 €	5,00%	10,25%
9	364,87 €	5,00%	15,76%
11	390,41 €	7,00%	23,87%
13	421,64 €	8,00%	33,78%
15	463,81 €	10,00%	47,15%

## Cas spécifiques

### \_PROJETS COURTS, FORMATS SPÉCIFIQUES

Pour les projets courts, le temps de répétition est souvent réduit au minimum. Il ne faudrait cependant pas oublier que ces projets impliquent souvent une phase préparatoire importante (réflexion chorégraphique pour rencontrer le sujet de la manifestation, élaboration du score chorégraphique ; adaptation d'une chorégraphie existante, organisation des costumes...). Dans ces formes courtes un métier compense souvent l'absence d'autres métiers (p. ex. en l'absence d'un technicien pour la mise en lumière de l'espace et pour la gestion de la sonorisation, la/le chorégraphe est amené.e à gérer la conduite de la technique). Tous ces facteurs sont à prendre en compte dans l'estimation du temps de préparation nécessaire.

### \_REPRISES

Il faut prendre en considération le temps de préparation qui sera important si la reprise a lieu par exemple un an ou plus après la première du spectacle. En outre, selon s'il s'agit d'une reprise avec les mêmes danseur.se.s ou d'une reprise pour laquelle la/le chorégraphe doit transmettre un ou plusieurs rôles à des nouveaux.elles danseur.se.s, le temps nécessaire pour les répétitions ne sera pas le même. Dans le deuxième cas, il sera donc nécessaire d'apporter des adaptations. Lors d'une reprise, la/le chorégraphe profite souvent pour faire des adaptations artistiques et permettre ainsi à la pièce d'évoluer. Ces adaptations nécessitent un temps de répétition adéquat. Si la reprise d'un spectacle nécessite des répétitions d'un ou de plusieurs jours avant celui de la représentation, ces jours seront rémunérés selon la grille générale.

### \_TOURNÉES

Une tournée implique souvent pour l'équipe artistique de bloquer une longue période pendant laquelle elle ne peut pas accepter d'autres projets. Même si les journées de relâche ne sont pas à rémunérer au même niveau que les jours de travail effectivement prestés, il faudrait prendre en considération toute la période réservée à la tournée lors des négociations.

## COIFFEUR . EUSE / MAQUILLEUR . EUSE

Dans le cas où la/le coiffeur.euse/maquilleur.euse est impliqué.e dans le processus de création, de recherche, de fabrication et/ou d'achats de perruques et du maquillage, dans le suivi et les essayages de maquillages et de coiffures pendant les répétitions, ASPRO recommande une rémunération selon la grille générale.

Ancienneté (en années)	Cachet horaire	Cachet journalier	Cachet hebdomadaire (semaine de 5 jours)	Cachet mensuel	Augmentation par palier	Augmentation en total
0	26,27 €	210,13 €	1 050,63 €	4 543,95 €	0	0
5	27,58 €	220,63 €	1 103,16 €	4 771,15 €	5,00%	5,00%
7	28,96 €	231,66 €	1 158,31 €	5 009,71 €	5,00%	10,25%
9	30,41 €	243,25 €	1 216,23 €	5 260,19 €	5,00%	15,76%
11	32,53 €	260,27 €	1 301,37 €	5 628,41 €	7,00%	23,87%
13	35,14 €	281,10 €	1 405,48 €	6 078,68 €	8,00%	33,78%
15	38,65 €	309,20 €	1 546,02 €	6 686,55 €	10,00%	47,15%

Dans le cas où la/le coiffeur.euse/maquilleur.euse est engagé.e pour un temps précis et limité (inférieur à 8 heures de travail par jour) avant, pendant et après les représentations, ASPRO recommande d'appliquer un tarif horaire selon la grille suivante :

Ancienneté (en années)	Cachet horaire	Cachet journalier	Augmentation par palier	Augmentation en total
0	39,40 €	315,19 €	0	0
5	41,37 €	330,95 €	5,00%	5,00%
7	43,44 €	347,49 €	5,00%	10,25%
9	45,61 €	364,87 €	5,00%	15,76%
11	48,80 €	390,41 €	7,00%	23,87%
13	52,71 €	421,64 €	8,00%	33,78%
15	57,98 €	463,81 €	10,00%	47,15%

ASPRO recommande de prévoir toujours un forfait de 5 heures (187,50 € avec le tarif de base), ce qui correspond à la charge de travail moyenne d'un.e coiffeur.euse/maquilleur.euse pour une répétition finale ou une représentation.

Une rémunération supplémentaire (une augmentation du tarif horaire/journalier ou un forfait en plus, à négocier) est à prévoir dans le cas suivant :

\_Si le théâtre ne dispose pas d'ateliers nécessaires à la fabrication des perruques ou de prothèses et/ou de loges de maquillage équipées avec le matériel et les produits de maquillage et de coiffure nécessaires, ASPRO recommande que l'apport de matériel et de l'atelier privé soit pris en compte dans le cachet.

---

## Cas spécifiques

---

### **\_PROJETS COURTS, FORMATS SPÉCIFIQUES**

Pour les projets courts (p.ex. lecture), le temps de répétition est souvent réduit au minimum. Il ne faudrait cependant pas oublier que ces projets impliquent souvent une phase préparatoire importante qui se fait en très grande partie en dehors des répétitions. Dans les formes courtes un métier compense souvent l'absence d'autres métiers. Tous ces facteurs sont à prendre en compte dans l'estimation du temps de préparation nécessaire.

### **\_REPRISES**

Il faut prendre en considération un temps de préparation qui sera plus important si la reprise a lieu par exemple un an ou plus après la première du spectacle ou s'il y a des reprises de rôles. Dans ce cas, il faudra prévoir de nouvelles conceptions de maquillage et des essayages.

### **\_TOURNÉES**

Une tournée implique souvent pour l'équipe artistique de bloquer une longue période dans laquelle elle ne peut pas accepter d'autres projets. Même si les journées de relâche ne sont pas à rémunérer au même niveau que les jours de travail effectivement prestés, il faudrait prendre toute la période réservée à la tournée en considération lors des négociations.

# COMPOSITEUR.RICE DE LA MUSIQUE ORIGINALE ET CONCEPTEUR.RICE SONORE

Si la composition originale ou la conception sonore se fait tout au long des répétitions, la/le compositeur.rice est rémunéré.e selon la grille générale.

Ancienneté (en années)	Cachet horaire	Cachet journalier	Cachet hebdomadaire (semaine de 5 jours)	Cachet mensuel	Augmentation par palier	Augmentation en total
0	26,27 €	210,13 €	1 050,63 €	4 543,95 €	0	0
5	27,58 €	220,63 €	1 103,16 €	4 771,15 €	5,00%	5,00%
7	28,96 €	231,66 €	1 158,31 €	5 009,71 €	5,00%	10,25%
9	30,41 €	243,25 €	1 216,23 €	5 260,19 €	5,00%	15,76%
11	32,53 €	260,27 €	1 301,37 €	5 628,41 €	7,00%	23,87%
13	35,14 €	281,10 €	1 405,48 €	6 078,68 €	8,00%	33,78%
15	38,65 €	309,20 €	1 546,02 €	6 686,55 €	10,00%	47,15%

Au cas où une préparation de la/du compositeur.rice est nécessaire en amont des répétitions, celle-ci sera rémunérée en plus, selon un forfait négocié ou d'après l'estimation des jours de travail nécessaires.

Si la composition originale se fait intégralement en amont des répétitions, la/le compositeur.rice est rémunéré.e d'après une estimation de ses jours de travail.

Liste des facteurs qui entrent en jeu dans l'évaluation du temps de travail de la/du compositeur.rice (non exhaustive) :

- \_durée de la composition à réaliser
- \_composition à réaliser en solitaire ou en équipe (interdisciplinaire)
- \_compositions originales vs adaptations
- \_nombre d'instruments
- \_nombre de partitions à réaliser
- \_degré de responsabilité
- ...

ASPRO recommande que l'apport de matériel et/ou de studio privé soit aussi pris en compte dans le cachet. Voici les facteurs à considérer (liste non exhaustive) :

- \_studio privé
- \_l'ordinateur et les logiciels spécifiques nécessaires à la réalisation du projet
- \_mise à disposition de matériel sonore
- ...

Si la/le compositeur.rice assure également la régie du soir pendant les représentations, elle/il sera rémunéré.e selon la grille suivante :

Ancienneté (en années)	Cachet pour 1 représentation	Augmentation par palier	Augmentation en total
0	315,19 €	0	0
5	330,95 €	5,00%	5,00%
7	347,49 €	5,00%	10,25%
9	364,87 €	5,00%	15,76%
11	390,41 €	7,00%	23,87%
13	421,64 €	8,00%	33,78%
15	463,81 €	10,00%	47,15%

## Cas spécifiques

### **\_LECTURES, PROJETS COURTS**

Pour les lectures et les projets courts, le temps de répétition est souvent réduit au minimum. Il ne faudrait cependant pas oublier que ces projets impliquent souvent une phase préparatoire importante (adaptation de compositions...). Ce travail se fait en dehors des répétitions. Dans ces formes courtes un métier compense souvent l'absence d'autres métiers. Tous ces facteurs sont à prendre en compte dans l'estimation du temps de préparation nécessaire.

### **\_REPRISES**

Même si la répétition et la représentation ont lieu le même jour, ces deux volets devraient être négociés et rémunérés séparément. Il faut prendre en considération également le temps de préparation qui sera important si la reprise a lieu par exemple un an ou plus après la première du spectacle.

### **\_TOURNÉES**

Une tournée implique souvent pour l'équipe artistique de bloquer une longue période dans laquelle elle ne peut pas accepter d'autres projets. Même si les journées de relâche ne sont pas à rémunérer au même niveau que les jours de travail effectivement prestés, il faudrait prendre en considération toute la période lors des négociations.

## CRÉATEUR.RICE COSTUMES

La/le costumier.ère estimera le **nombre de jours de travail** nécessaires pour la réalisation des tâches demandées et le cachet sera déterminé selon la grille générale.

Ancienneté (en années)	Cachet horaire	Cachet journalier	Cachet hebdomadaire (semaine de 5 jours)	Cachet mensuel	Augmentation par palier	Augmentation en total
0	26,27 €	210,13 €	1 050,63 €	4 543,95 €	0	0
5	27,58 €	220,63 €	1 103,16 €	4 771,15 €	5,00%	5,00%
7	28,96 €	231,66 €	1 158,31 €	5 009,71 €	5,00%	10,25%
9	30,41 €	243,25 €	1 216,23 €	5 260,19 €	5,00%	15,76%
11	32,53 €	260,27 €	1 301,37 €	5 628,41 €	7,00%	23,87%
13	35,14 €	281,10 €	1 405,48 €	6 078,68 €	8,00%	33,78%
15	38,65 €	309,20 €	1 546,02 €	6 686,55 €	10,00%	47,15%

Voici une liste (non exhaustive) des points qui entrent en jeu pour déterminer les jours nécessaires à la réalisation des tâches demandées :

- \_ Importance du temps de préparation (analyse du texte et recherches, échange avec la/le metteur.e en scène ou chorégraphe), conception et création
- \_ Importance/renommée du producteur
- \_ Fréquence de la présence souhaitée pendant les répétitions
- \_ Nombre de personnes sur scène et de costumes (nombre de changements de costumes...)
- \_ Costumes contemporains vs costumes achetés vs costumes dessinés et créés sur mesure
- \_ Autres tâches à accomplir dû à l'absence de certains métiers (habilleur.euse, maquilleur.euse, accessoiriste...)
- \_ Degré de responsabilité
- \_ ...

ASPRO recommande que l'apport de matériel et/ou de l'atelier privé soit aussi pris en compte dans le cachet. Voici les facteurs à considérer (liste non exhaustive) :

- \_ atelier privé
- \_ voiture personnelle utilisée pour l'achat et le transport de costumes ou de matériel
- \_ ordinateur personnel ainsi que les logiciels spécifiques nécessaires pour la réalisation du projet en question
- \_ matériel nécessaire à la réalisation des costumes (machine à coudre, machine à laver...)
- \_ mise à disposition du stock privé si les frais de location des costumes ne sont pas couverts par le budget de production ou si le théâtre ne dispose pas de stock.

---

## Cas spécifiques

---

### **\_PROJETS COURTS, FORMATS SPÉCIFIQUES**

Pour les projets courts, le temps de répétition est souvent réduit au minimum. Il ne faudrait cependant pas oublier que ces projets impliquent souvent une phase préparatoire importante si la/le metteur.e en scène souhaite que les acteur.rice.s soient en costume. Souvent il n'y pas beaucoup de budget prévu pour acheter ou créer des costumes. Un atelier et ou un stock du théâtre peuvent faciliter les démarches, mais souvent la/le costumier.ère doit improviser, ce qui peut représenter un investissement important au niveau du temps. Tous ces facteurs sont à prendre en compte dans l'estimation du temps de préparation nécessaire.

### **\_REPRISES**

Il faut prendre en considération un temps de préparation qui sera important si la reprise a lieu par exemple un an ou plus après la première du spectacle. Dans ce cas, il faut remettre les costumes en l'état et le cas échéant les louer à nouveau. Souvent des retouches sont nécessaires ou des costumes doivent être entièrement refaits quand la silhouette des acteur.rice.s a changé.

### **\_TOURNÉES**

En général la gestion des costumes lors des tournées est prise en charge par des habilleur.euse.s sur place. La/le costumier.ère prépare les fiches techniques pour l'entretien des costumes si une tournée est prévue dans le contrat initial. Elle estimera aussi le nombre de personnel nécessaire pour assurer l'habillage. Au cas où la/le costumier.ère suit elle-même la tournée, ASPRO recommande d'appliquer le tarif journalier selon la grille générale.

## CRÉATEUR.RICE LUMIÈRE

ASPRO recommande de rémunérer la/le créateur.rice lumière selon un tarif journalier d'après la grille spécifique. La/le créateur.rice lumière rejoint le plus souvent la production pour les répétitions finales. Le tarif journalier plus élevé que celui de la grille générale se justifie par l'intensité et la longueur des journées de travail prestées (dépassant souvent les 8 heures) qui caractérisent les répétitions finales.

Ancienneté (en années)	Cachet horaire	Cachet journalier	Augmentation par palier	Augmentation en total
0	39,40 €	315,19 €	0	0
5	41,37 €	330,95 €	5,00%	5,00%
7	43,44 €	347,49 €	5,00%	10,25%
9	45,61 €	364,87 €	5,00%	15,76%
11	48,80 €	390,41 €	7,00%	23,87%
13	52,71 €	421,64 €	8,00%	33,78%
15	57,98 €	463,81 €	10,00%	47,15%

Si la/le créateur.rice lumière assure également la régie du soir pendant les représentations, elle/il sera rémunéré.e selon la grille suivante :

Ancienneté (en années)	Cachet pour 1 représentation	Augmentation par palier	Augmentation en total
0	315,19 €	0	0
5	330,95 €	5,00%	5,00%
7	347,49 €	5,00%	10,25%
9	364,87 €	5,00%	15,76%
11	390,41 €	7,00%	23,87%
13	421,64 €	8,00%	33,78%
15	463,81 €	10,00%	47,15%

### Cas spécifiques

#### LECTURES, PROJETS COURTS

Pour les lectures et les projets courts, le temps de répétition est souvent réduit au minimum. Il ne faudrait cependant pas oublier que ces projets impliquent souvent une phase préparatoire importante (création lumière avec très peu de moyens, improvisation avec du matériel réduit...). Ce travail se fait en dehors des répétitions. Dans ces formes courtes un métier compense souvent l'absence d'autres métiers (p. ex. en l'absence d'un.e technicien.ne pour une lecture, la/le créateur.rice lumière est amené.e à faire la régie du soir). Tous ces facteurs sont à prendre en compte dans l'estimation du temps de préparation nécessaire.

## **\_REPRISES**

Toute reprise qui ne s'enchaîne pas dans le même lieu implique un travail supplémentaire pour la/le créateur.rice lumière. Même si l'adaptation des plans lumière était prévue et rémunérée par le contrat initial, il faut toujours compter les jours de montage en la présence de la/du créateur.rice lumière comme prestation supplémentaire.

## **\_TOURNÉES**

Une tournée implique souvent pour l'équipe artistique de bloquer une longue période dans laquelle elle ne peut pas accepter d'autres projets. Même si les journées de relâche ne sont pas à rémunérer au même niveau que les jours de travail effectivement prestés, il faudrait prendre en considération toute la période lors des négociations. Généralement, un.e régisseur.euse général.e est prévu.e pour la tournée afin d'assurer le montage en suivant les plans des adaptations lumière réalisés par la/le créateur.rice lumière. Si ces adaptations n'étaient pas prévues dans le contrat initial, il s'agit d'une tâche supplémentaire qui sera rémunérée comme telle. Chaque lieu de tournée nécessite une adaptation spécifique des plans lumière. Au cas où, dans l'absence d'un.e un.e régisseur.euse général.e, la/le créateur.rice lumière prend en charge le montage, les jours de montage seront rémunérés selon la grille générale.

## DANSEUR . EUSE

Le travail des danseur.euse.s s'effectue en deux ou trois temps :

### 1) LES RÉPÉTITIONS rémunérées selon la grille générale :

Ancienneté (en années)	Cachet horaire	Cachet journalier	Cachet hebdomadaire (semaine de 5 jours)	Cachet mensuel	Augmentation par palier	Augmentation en total
0	26,27 €	210,13 €	1 050,63 €	4 543,95 €	0	0
5	27,58 €	220,63 €	1 103,16 €	4 771,15 €	5,00%	5,00%
7	28,96 €	231,66 €	1 158,31 €	5 009,71 €	5,00%	10,25%
9	30,41 €	243,25 €	1 216,23 €	5 260,19 €	5,00%	15,76%
11	32,53 €	260,27 €	1 301,37 €	5 628,41 €	7,00%	23,87%
13	35,14 €	281,10 €	1 405,48 €	6 078,68 €	8,00%	33,78%
15	38,65 €	309,20 €	1 546,02 €	6 686,55 €	10,00%	47,15%

### 2) LES REPRÉSENTATIONS rémunérées selon la grille suivante :

Ancienneté (en années)	Cachet pour 1 représentation	Augmentation par palier	Augmentation en total
0	420,25 €	0	0
5	441,26 €	5,00%	5,00%
7	463,33 €	5,00%	10,25%
9	486,49 €	5,00%	15,76%
11	520,55 €	7,00%	23,87%
13	562,19 €	8,00%	33,78%
15	618,41 €	10,00%	47,15%

Quelques précisions concernant la rémunération des représentations :

\_Ce tarif s'applique pour les représentations à destination d'un public adulte tout comme pour les représentations à destination d'un jeune public.

\_Au cas où il y aurait deux représentations par jour, la deuxième pourrait être rémunérée à un tarif inférieur, à négocier. Dans l'intérêt de la qualité des représentations et de la préservation de la santé des danseur.euse.s, ASPRO recommande de ne pas programmer plus de deux représentations par jour. Un cas spécifique constitue les interventions/représentations courtes qui se multiplient p.ex. lors d'une journée de sensibilisation ou lors d'un événement.

### 3) PRÉPARATION

Dans certaines productions, une préparation spécifique peut être demandée au/ à la danseur.euse/interprète par la/le chorégraphe, p.ex. se familiariser avec un contexte social, ou suivre des formations pour se familiariser avec une technique de la danse historique ou d'une autre culture. La préparation dépend aussi du degré de responsabilité de la/du danseur.euse dans la production.

Cette phase de préparation peut être rémunérée sous la forme d'un forfait ou selon l'estimation des jours de travail nécessaires.

---

## Cas spécifiques

---

### \_PROJETS COURTS, FORMATS SPÉCIFIQUES

Pour les projets courts, le temps de répétition est souvent réduit au minimum. Il ne faudrait cependant pas oublier que ces projets impliquent souvent une phase préparatoire importante. Dans ces formes courtes un métier compense souvent l'absence d'autres métiers (p. ex. en l'absence d'un.e chorégraphe, le/la danseur.euse est amené.e à faire la mise en espace ; développer une proposition artistique autour du sujet de la manifestation ; à retravailler, organiser et adapter une proposition/prestation existante ;...). Ces facteurs sont à prendre en compte dans l'estimation du temps de préparation nécessaire.

### \_REPRISES

Même si la répétition et la représentation ont lieu le même jour, ces deux volets devraient être négociés et rémunérés séparément. Il faut prendre en considération également le temps de préparation qui sera important si la reprise a lieu par exemple un an ou plus après la première du spectacle et plus encore s'il s'agit d'une reprise de rôle. Dans ce cas, si la/le danseur.euse doit ré/apprendre son rôle en amont du début des répétitions proprement dites (à l'aide d'une vidéo p.ex.), ces jours de préparation seront rémunérés selon la grille générale. Dans le cas où la reprise d'un spectacle nécessite des répétitions d'un ou de plusieurs jours avant celui de la représentation même, ces jours seront rémunérés selon la grille générale.

### \_TOURNÉES

Une tournée implique souvent pour l'équipe artistique de bloquer une longue période pendant laquelle elle ne peut pas accepter d'autres projets. Même si les journées de relâche ne sont pas à rémunérer au même niveau que les jours de travail effectivement prestés, il faudrait prendre en considération toute la période réservée à la tournée lors des négociations.

## DIRECTEUR.RICE DE PRODUCTION

La/le directeur.rice de production travaille pour une production moyenne entre 8 et 10 semaines à temps plein, réparties sur une période pouvant aller d'1 à 2 ans. Elle/il sera rémunéré.e selon la grille générale :

Ancienneté (en années)	Cachet horaire	Cachet journalier	Cachet hebdomadaire (semaine de 5 jours)	Cachet mensuel	Augmentation par palier	Augmentation en total
0	26,27 €	210,13 €	1 050,63 €	4 543,95 €	0	0
5	27,58 €	220,63 €	1 103,16 €	4 771,15 €	5,00%	5,00%
7	28,96 €	231,66 €	1 158,31 €	5 009,71 €	5,00%	10,25%
9	30,41 €	243,25 €	1 216,23 €	5 260,19 €	5,00%	15,76%
11	32,53 €	260,27 €	1 301,37 €	5 628,41 €	7,00%	23,87%
13	35,14 €	281,10 €	1 405,48 €	6 078,68 €	8,00%	33,78%
15	38,65 €	309,20 €	1 546,02 €	6 686,55 €	10,00%	47,15%

Résumé des tâches de la/du directeur.rice de production (énumération non exhaustive) :

\_4-6 semaines de préparation : gestion budgétaire, recherche de fonds et de partenaires, organisation, négociations, administration...

\_2-3 semaines de travail pendant les répétitions : encadrement, organisation, coordination de la communication, gestion de crise et des imprévus...

\_2-3 semaines de postproduction : bilan financier, rapports, revue de presse, évaluations...

Liste des facteurs qui entrent en jeu dans l'évaluation du temps de travail de la/du directeur.rice de production (non exhaustive) :

\_Taille de la distribution et de l'équipe artistique

\_Nombre de partenaires/coproducteurs impliqués

\_Nombre des lieux de représentation

\_Nature et complexité des lieux de représentation (théâtre vs *site specific project*)

\_Envergure financière de la production

\_Pourcentage des recettes encore à pourvoir pour assurer l'équilibre budgétaire

\_Nombre et/ou nature des bailleurs de fonds impliqués (obligations spécifiques concernant des bilans et rapports finaux ; not. du point de vue de l'évaluation du projet)

\_Autres tâches à accomplir dû à l'absence de certains métiers (chargé.e de communication, comptable, assistant.e mise en scène ou autre assistant.e...)

\_Degré de responsabilité

...

---

## Cas spécifiques

---

### **\_PROJETS COURTS, FORMATS SPÉCIFIQUES**

Pour les lectures et les projets courts, le temps de répétition est souvent réduit au minimum. Il ne faudrait cependant pas oublier que ces projets impliquent souvent une gestion de projet très intense et chronophage (organisation rapide et complexe, budget souvent très serré, conditions de répétition et techniques spécifiques, besoin d'être disponible quasi en permanence, survenue importante d'imprévus...). Dans ces formes courtes un métier compense souvent l'absence d'autres métiers (p. ex. en l'absence d'un.e assistant.e pour une lecture, la/le directeur.rice de production est amené.e à réaliser les tâches d'assistantat). Tous ces facteurs sont à prendre en compte dans l'estimation du temps de préparation nécessaire.

### **\_REPRISES**

Au cas où une reprise n'est pas prévue dans le contrat initial, tout travail sur cette reprise fera évidemment l'objet d'un contrat et d'une rémunération supplémentaires.

### **\_TOURNÉES**

La diffusion (la vente de représentations) ne fait pas partie du travail de production. Il est recommandé d'engager un.e responsable de diffusion pour réaliser ce travail. Une fois que des dates de tournée sont vendues par ce.tte dernier.e, la/le directeur.rice de production peut être engagé.e pour organiser la tournée. La gestion d'une tournée sera rémunérée sous la forme d'un forfait ou selon l'estimation des jours de travail nécessaires. Dans tous les cas, la gestion d'une tournée fera l'objet d'un contrat et d'une rémunération supplémentaires.

# DIRECTEUR.RICE MUSICAL.E

Le travail de la/du directeur.rice musical.e s'effectue en deux, voire trois temps :

1) **LES RÉPÉTITIONS** rémunérées selon la grille générale :

Ancienneté (en années)	Cachet horaire	Cachet journalier	Cachet hebdomadaire (semaine de 5 jours)	Cachet mensuel	Augmentation par palier	Augmentation en total
0	26,27 €	210,13 €	1 050,63 €	4 543,95 €	0	0
5	27,58 €	220,63 €	1 103,16 €	4 771,15 €	5,00%	5,00%
7	28,96 €	231,66 €	1 158,31 €	5 009,71 €	5,00%	10,25%
9	30,41 €	243,25 €	1 216,23 €	5 260,19 €	5,00%	15,76%
11	32,53 €	260,27 €	1 301,37 €	5 628,41 €	7,00%	23,87%
13	35,14 €	281,10 €	1 405,48 €	6 078,68 €	8,00%	33,78%
15	38,65 €	309,20 €	1 546,02 €	6 686,55 €	10,00%	47,15%

2) **LA CONCEPTION ET LE TRAVAIL DE PRÉPARATION EN AMONT** des répétitions qui peut varier considérablement selon les projets. La phase de préparation est négociée en fonction du projet. Peuvent s'ajouter au travail d'apprentissage de la partition et de la planification des répétitions musicales pour amener le projet à bonne fin :

- \_ Un arrangement de la partition
- \_ Une adaptation du texte musical afin de permettre ou faciliter la lecture et l'apprentissage des interprètes
- \_ Créer des bandes sonores pour les répétitions et/ou les spectacles
- \_ Collaboration avec l'équipe artistique hors répétitions (conception de la scénographie en lien avec le concept de la mise en scène, développement d'un système pour le recours aux multimédias dans le spectacle, etc...)
- \_ Adapter le concept musical aux propriétés acoustiques de l'espace ou le spectacle aura lieu.
- \_ Degré de responsabilité
- \_ ...

3) **REPRÉSENTATIONS**

Suivant la pratique artistique de la/ du directeur.ice musical.e, la présence de celle-ci/celui-ci peut s'avérer nécessaire lors des représentations. ASPRO recommande de rémunérer les représentations selon la grille suivante :

Ancienneté (en années)	Cachet pour 1 représentation	Augmentation par palier	Augmentation en total
0	315,19 €	0	0
5	330,95 €	5,00%	5,00%
7	347,49 €	5,00%	10,25%
9	364,87 €	5,00%	15,76%
11	390,41 €	7,00%	23,87%
13	421,64 €	8,00%	33,78%
15	463,81 €	10,00%	47,15%

Au cas où la/le directeur.rice musical.e dirige un orchestre ou un chœur pendant la représentation, ASPRO recommande de rémunérer les représentations selon la grille suivante :

Ancienneté (en années)	Cachet pour 1 représentation	Augmentation par palier	Augmentation en total
0	420,25 €	0	0
5	441,26 €	5,00%	5,00%
7	463,33 €	5,00%	10,25%
9	486,49 €	5,00%	15,76%
11	520,55 €	7,00%	23,87%
13	562,19 €	8,00%	33,78%
15	618,41 €	10,00%	47,15%

## Cas spécifiques

### **\_ PROJETS COURTS, FORMATS SPÉCIFIQUES**

Pour les projets courts, le temps de répétition est souvent réduit au minimum. Il ne faudrait cependant pas oublier que ces projets impliquent souvent une phase préparatoire importante (p. ex. adaptation de la partition,...) Ce travail se fait en dehors des répétitions. Dans les formes courtes un métier compense souvent l'absence d'autres métiers. Ces facteurs sont à prendre en compte dans l'estimation du temps de préparation nécessaire.

### **\_ REPRISES**

Même si la répétition et la représentation ont lieu le même jour, ces deux volets devraient être négociés et rémunérés séparément. Il faut prendre en considération également le temps de préparation qui sera important si la reprise a lieu par exemple un an ou plus après la première du spectacle.

### **\_ TOURNÉES**

Une tournée implique souvent pour l'équipe artistique de bloquer une longue période pendant laquelle elle ne peut pas accepter d'autres projets. Même si les journées de relâche ne sont pas à rémunérer au même niveau que les jours de travail effectivement prestés, il faudrait prendre en considération toute la période réservée à la tournée lors des négociations.

## DRAMATURGE

La/le dramaturge accompagne généralement le travail de préparation, la phase de recherche, la contextualisation et l'adaptation textuelle. Elle/il est présente de façon ponctuelle, selon les exigences de la production, lors des répétitions. Elle/il sera rémunéré.e selon la grille générale, en tenant compte de la durée du travail préparatoire :

Ancienneté (en années)	Cachet horaire	Cachet journalier	Cachet hebdomadaire (semaine de 5 jours)	Cachet mensuel	Augmentation par palier	Augmentation en total
0	26,27 €	210,13 €	1 050,63 €	4 543,95 €	0	0
5	27,58 €	220,63 €	1 103,16 €	4 771,15 €	5,00%	5,00%
7	28,96 €	231,66 €	1 158,31 €	5 009,71 €	5,00%	10,25%
9	30,41 €	243,25 €	1 216,23 €	5 260,19 €	5,00%	15,76%
11	32,53 €	260,27 €	1 301,37 €	5 628,41 €	7,00%	23,87%
13	35,14 €	281,10 €	1 405,48 €	6 078,68 €	8,00%	33,78%
15	38,65 €	309,20 €	1 546,02 €	6 686,55 €	10,00%	47,15%

Liste des facteurs qui entrent en jeu dans l'évaluation du temps de travail de la/du dramaturge (non exhaustive) :

- \_Responsabilités au niveau de la campagne de communication (préparation du dossier de presse, des notes d'intention, du programme de salle...)
- \_L'adaptation du texte (prose, traductions à comparer et/ou à reprendre,...)
- \_Recherches historiques autour du contexte de la création du texte
- \_Manière de travailler de la/du metteur.e en scène ou de la/du chorégraphe
- \_Présence requise aux répétitions
- \_Degré de responsabilité
- \_...

## HABILLEUR . EUSE

Le plus souvent l'habilleur.euse est engagé.e pour un temps précis et limité (inférieur à 8 heures de travail par jour) avant, pendant et après les représentations. ASPRO recommande d'appliquer un tarif horaire d'après la grille générale. De plus, ASPRO recommande de ne pas proposer de cachet inférieur à 3 heures (75,00 € pour le tarif de base).

Ancienneté (en années)	Cachet horaire	Cachet journalier	Cachet hebdomadaire (semaine de 5 jours)	Cachet mensuel	Augmentation par palier	Augmentation en total
0	26,27 €	210,13 €	1 050,63 €	4 543,95 €	0	0
5	27,58 €	220,63 €	1 103,16 €	4 771,15 €	5,00%	5,00%
7	28,96 €	231,66 €	1 158,31 €	5 009,71 €	5,00%	10,25%
9	30,41 €	243,25 €	1 216,23 €	5 260,19 €	5,00%	15,76%
11	32,53 €	260,27 €	1 301,37 €	5 628,41 €	7,00%	23,87%
13	35,14 €	281,10 €	1 405,48 €	6 078,68 €	8,00%	33,78%
15	38,65 €	309,20 €	1 546,02 €	6 686,55 €	10,00%	47,15%

Une rémunération supplémentaire (une augmentation du tarif horaire ou un forfait en plus, à négocier) est à prévoir dans le cas suivant :

\_Si le théâtre ne dispose pas de locaux et de matériel nécessaire à l'entretien des costumes, ASPRO recommande que l'apport de matériel et/ou la buanderie privés soit pris en compte dans le cachet.

# METTEUR.E EN SCÈNE

Le travail des metteur.e.s en scène s'effectue en deux ou trois temps :

1) **LES RÉPÉTITIONS** rémunérées selon la grille générale :

Ancienneté (en années)	Cachet horaire	Cachet journalier	Cachet hebdomadaire (semaine de 5 jours)	Cachet mensuel	Augmentation par palier	Augmentation en total
0	26,27 €	210,13 €	1 050,63 €	4 543,95 €	0	0
5	27,58 €	220,63 €	1 103,16 €	4 771,15 €	5,00%	5,00%
7	28,96 €	231,66 €	1 158,31 €	5 009,71 €	5,00%	10,25%
9	30,41 €	243,25 €	1 216,23 €	5 260,19 €	5,00%	15,76%
11	32,53 €	260,27 €	1 301,37 €	5 628,41 €	7,00%	23,87%
13	35,14 €	281,10 €	1 405,48 €	6 078,68 €	8,00%	33,78%
15	38,65 €	309,20 €	1 546,02 €	6 686,55 €	10,00%	47,15%

2) **LA CONCEPTION ET LE TRAVAIL DE PRÉPARATION EN AMONT** des répétitions qui peut varier considérablement selon les projets. La phase de préparation est négociée en fonction du projet. Voici une liste (non exhaustive) des points qui entrent en jeu pour déterminer la rémunération supplémentaire de cette phase de travail :

\_Au niveau de la production :

\_Importance/renommée du producteur

\_Taille de la production (monologue vs pièce à 12 comédien.ne.s)

\_Tâches supplémentaires qui incombent au/à la metteur.e en scène (p.ex. rencontres avec des classes, même en présence d'un.e pédagogue de théâtre...)

\_Responsabilités au niveau de la campagne de communication (conception de vidéos de promotion, de séances photos thématiques...)

\_Relation répétitions/préparation : une phase de répétition réduite implique souvent une préparation plus importante pour la/le metteur.e en scène

....

\_Au niveau artistique :

\_Texte fini vs adaptation de texte (la charge de travail dépend de l'envergure de l'adaptation)

\_Collaboration avec l'équipe artistique hors répétitions (conception de la scénographie en lien avec le concept de la mise en scène, développement d'un système pour le recours aux multimédias dans le spectacle, etc...)

\_Visite et appropriation des lieux en cas d'une production liée à un espace particulier non scénique

\_Autres tâches à accomplir dû à l'absence de certains métiers (créateur.rice lumière, habilleur.euse, maquilleur.euse...)

....

\_Le degré de responsabilité tant au niveau de la production qu'au niveau artistique

La phase de préparation peut être rémunérée sous la forme d'un forfait ou selon l'estimation des jours de travail nécessaires.

### 3) REPRÉSENTATIONS

Suivant la pratique artistique de la/du metteur.e en scène, la présence de celle-ci/celui-ci peut s'avérer nécessaire lors des premières représentations, voire lors de toutes les représentations. Dans la pratique, en l'absence d'autres métiers (assistant.e, technicien.ne.s...), la/le metteur.e en scène peut être amené.e à assurer la régie du soir pendant les représentations. ASPRO recommande de rémunérer les représentations selon la grille suivante :

Ancienneté (en années)	Cachet pour 1 représentation	Augmentation par palier	Augmentation en total
0	315,19 €	0	0
5	330,95 €	5,00%	5,00%
7	347,49 €	5,00%	10,25%
9	364,87 €	5,00%	15,76%
11	390,41 €	7,00%	23,87%
13	421,64 €	8,00%	33,78%
15	463,81 €	10,00%	47,15%

## Cas spécifiques

### \_LECTURES, PROJETS COURTS

Pour les lectures et les projets courts, le temps de répétition est souvent réduit au minimum. Il ne faudrait cependant pas oublier que ces projets impliquent souvent une phase préparatoire importante (adaptation de texte, traduction de texte, réécriture de texte, organisation des costumes...). Ce travail se fait en dehors des répétitions. Dans ces formes courtes un métier compense souvent l'absence d'autres métiers (p. ex. en l'absence d'un.e scénographe pour une lecture, la/le metteur.e en scène est amené.e à réaliser la scénographie). Tous ces facteurs sont à prendre en compte dans l'estimation du temps de préparation nécessaire.

### \_REPRISES

Même si la répétition et la représentation ont lieu le même jour, ces deux volets devraient être négociés et rémunérés séparément. Il faut prendre en considération également le temps de préparation qui sera important si la reprise a lieu par exemple un an ou plus après la première du spectacle. En outre, selon s'il s'agit d'une reprise avec les mêmes acteur.ice.s ou d'une reprise pour laquelle la/le metteur.e en scène doit transmettre un ou plusieurs rôles à des nouveaux.elles acteur.rice.s, le temps nécessaire pour les répétitions ne sera pas le même. Dans le deuxième cas, il sera donc nécessaire d'apporter des adaptations. Lors d'une reprise, le/la metteur.e en scène profite souvent pour faire des adaptations artistiques et permettre ainsi à la pièce d'évoluer. Ces adaptations nécessitent un temps de répétition adéquat. Si la reprise d'un spectacle nécessite des répétitions d'un ou de plusieurs jours avant la représentation, ces jours seront rémunérés selon la grille générale.

### \_TOURNÉES

Une tournée implique souvent pour l'équipe artistique de bloquer une longue période dans laquelle elle ne peut pas accepter d'autres projets. Même si les journées de relâche ne sont pas à rémunérer au même niveau que les jours de travail effectivement prestés, il faudrait prendre en considération toute la période lors des négociations.

## ŒIL EXTÉRIEUR

L'œil extérieur peut intervenir de façon ponctuelle lors des répétitions pour donner son impression et suggérer d'éventuelles améliorations à effectuer. Cette fonction peut être rémunérée sur la base de la grille générale selon le tarif journalier ou hebdomadaire, en sachant que l'activité de l'œil extérieur sera habituellement limitée à 1-2 semaines.

Ancienneté (en années)	Cachet horaire	Cachet journalier	Cachet hebdomadaire (semaine de 5 jours)	Cachet mensuel	Augmentation par palier	Augmentation en total
0	26,27 €	210,13 €	1 050,63 €	4 543,95 €	0	0
5	27,58 €	220,63 €	1 103,16 €	4 771,15 €	5,00%	5,00%
7	28,96 €	231,66 €	1 158,31 €	5 009,71 €	5,00%	10,25%
9	30,41 €	243,25 €	1 216,23 €	5 260,19 €	5,00%	15,76%
11	32,53 €	260,27 €	1 301,37 €	5 628,41 €	7,00%	23,87%
13	35,14 €	281,10 €	1 405,48 €	6 078,68 €	8,00%	33,78%
15	38,65 €	309,20 €	1 546,02 €	6 686,55 €	10,00%	47,15%

# PÉDAGOGUE DE THÉÂTRE

Pour la rémunération de la/du pédagogue de théâtre, nous distinguons trois cas de figure :

## 1) LA CRÉATION DE SPECTACLE

Il s'agit ici de développer et de répéter un spectacle. Ce travail de la/du pédagogue ressemble étroitement à celui de la/du metteur.e en scène en matière de préparation et de répétitions, avec comme différence que les acteur.rice.s ne sont pas des professionnel.le.s.

Cf. article *Metteur.e en scène* pour le calcul des cachets.

## 2) L'ATELIER DE THÉÂTRE

Il s'agit d'ateliers de théâtre ponctuels ou récurrents à destination d'enfants, adolescent.e.s et adultes non professionnel.le.s dans un contexte scolaire, parascolaire ou de loisir.

Comme une préparation est indispensable à la réalisation d'un tel atelier, le cachet de l'atelier se calcule en cachet horaire fois 1,5 pour inclure le temps de préparation nécessaire.

Tableau de base avec explication du calcul :

Cachet horaire	Calcul de la préparation	Cachet total pour 1 heure d'atelier
68,30 €	Cachet horaire x 1,5	102,44 €

A titre d'exemple, un atelier de 3 heures sera rémunéré comme suit :  
 $3 \times 65 \text{ €} \times 1,5 = 292,50 \text{ €}$ .

Tarifs tenant compte de l'ancienneté :

Ancienneté (en années)	Cachet horaire	Augmentation par palier	Augmentation en total
0	102,44 €	0	0
5	107,56 €	5,00%	5,00%
7	112,94 €	5,00%	10,25%
9	118,59 €	5,00%	15,76%
11	126,89 €	7,00%	23,87%
13	137,04 €	8,00%	33,78%
15	150,74 €	10,00%	47,15%

### 3) LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Il s'agit de formations en pédagogie de théâtre qui s'adressent à des professionnel.le.s de l'éducation (enseignant.e.s, éducateur.rice.s...) ou tout autre professionnel.le. La préparation est directement comprise dans le cachet horaire.

Ancienneté (en années)	Cachet horaire	Augmentation par palier	Augmentation en total
0	126,08 €	0	0
5	132,38 €	5,00%	5,00%
7	139,00 €	5,00%	10,25%
9	145,95 €	5,00%	15,76%
11	156,16 €	7,00%	23,87%
13	168,66 €	8,00%	33,78%
15	185,52 €	10,00%	47,15%

N.B. Les tarifs pour les ateliers de théâtre et les formations professionnelles s'appliquent également à tous les autres métiers du spectacle vivant qui se retrouvent dans la situation de diriger un atelier de théâtre ou de donner une formation professionnelle. A titre d'exemple : un.e comédien.ne qui anime un atelier de théâtre pour jeunes, un.e créateur.rice lumière qui donne une formation professionnelle sur l'éclairage au théâtre à des collègues metteur.e.s en scène.

## RÉGISSEUR.EUSE PLATEAU

ASPRO recommande de rémunérer la/le régisseur.euse plateau selon un tarif journalier d'après la grille spécifique.

La/le régisseur.euse plateau a souvent la responsabilité de gérer les répétitions finales et de résoudre toutes les difficultés techniques qui peuvent survenir à ce moment-là. Le tarif journalier plus élevé que celui de la grille générale se justifie par l'intensité et la longueur des journées de travail prestées (dépassant souvent les 8 heures) qui caractérisent les répétitions finales.

Ancienneté (en années)	Cachet horaire	Cachet journalier	Augmentation par palier	Augmentation en total
0	39,40	315,19	0	0
5	41,37	330,95	5,00%	5,00%
7	43,44	347,49	5,00%	10,25%
9	45,61	364,87	5,00%	15,76%
11	48,80	390,41	7,00%	23,87%
13	52,71	421,64	8,00%	33,78%
15	57,98	463,81	10,00%	47,15%

### Cas spécifiques

#### \_LECTURES, PROJETS COURTS

Pour les lectures et les projets courts, le temps de répétition est souvent réduit au minimum. Il ne faudrait cependant pas oublier que ces projets impliquent souvent une phase préparatoire importante (création lumière avec très peu de moyens, improvisation avec du matériel réduit...). Ce travail se fait en dehors des répétitions. Dans ces formes courtes un métier compense souvent l'absence d'autres métiers (p. ex. en l'absence d'autres technicien.ne.s pour une lecture, la/le régisseur.euse plateau est amené.e à gérer seul le volet technique). Tous ces facteurs sont à prendre en compte dans l'estimation du temps de préparation nécessaire.

#### \_REPRISES

Toute reprise qui ne s'enchaîne pas dans le même lieu implique un travail supplémentaire pour la/le régisseur.euse plateau. L'adaptation des plans lumière (en l'absence d'un.e créateur.rice lumière) ainsi que les jours de montage et les représentations seront rémunérés selon la grille ci-dessus.

#### \_TOURNÉES

Une tournée implique souvent pour l'équipe artistique de bloquer une longue période dans laquelle elle ne peut pas accepter d'autres projets. Même si les journées de relâche ne sont pas à rémunérer au même niveau que les jours de travail effectivement prestés, il faudrait prendre en considération toute la période lors des négociations.

Chaque lieu de tournée nécessite une adaptation spécifique des plans lumière. Cette adaptation (en l'absence d'un.e créateur.rice lumière) ainsi que les jours de montage et les représentations seront rémunérés selon la grille ci-dessus.

# SCÉNOGRAPHE

La/le scénographe estimera le nombre de jours de travail nécessaires pour la réalisation des tâches demandées et le cachet sera déterminé selon la grille générale.

Ancienneté (en années)	Cachet horaire	Cachet journalier	Cachet hebdomadaire (semaine de 5 jours)	Cachet mensuel	Augmentation par palier	Augmentation en total
0	26,27 €	210,13 €	1 050,63 €	4 543,95 €	0	0
5	27,58 €	220,63 €	1 103,16 €	4 771,15 €	5,00%	5,00%
7	28,96 €	231,66 €	1 158,31 €	5 009,71 €	5,00%	10,25%
9	30,41 €	243,25 €	1 216,23 €	5 260,19 €	5,00%	15,76%
11	32,53 €	260,27 €	1 301,37 €	5 628,41 €	7,00%	23,87%
13	35,14 €	281,10 €	1 405,48 €	6 078,68 €	8,00%	33,78%
15	38,65 €	309,20 €	1 546,02 €	6 686,55 €	10,00%	47,15%

Voici une liste (non exhaustive) des points qui entrent en jeu pour déterminer les jours nécessaires à la réalisation des tâches demandées :

- \_Importance du temps de préparation (analyse du texte et recherches, échange avec la/le metteur.e en scène ou chorégraphe), conception et création
- \_Importance/renommée du producteur
- \_Taille de la production au niveau de la scénographie (nombre de changements de décors pendant la pièce, complexité du décor...)
- \_Fréquence de la présence souhaitée pendant les répétitions
- \_Adaptation de la scénographie et des plans pour plusieurs lieux et/ou une éventuelle tournée
- \_Autres tâches à accomplir dû à l'absence de certains métiers (créateur.rice costumes, créateur.rice lumière, habilleur.euse, maquilleur.euse, accessoiriste...)
- \_Degré de responsabilité
- \_...

ASPRO recommande que l'apport de matériel et/ou de l'atelier privé soit aussi pris en compte dans le cachet. Voici les facteurs à considérer (liste non exhaustive) :

- \_atelier privé
- \_voiture personnelle utilisée pour l'achat et le transport de matériel scénographique
- \_ordinateur personnel ainsi que les logiciels spécifiques nécessaires pour la réalisation du projet en question

---

## Cas spécifiques

---

### **\_LECTURES, PROJETS COURTS**

Pour les lectures et les projets courts, le temps de répétition est souvent réduit au minimum. Il ne faudrait cependant pas oublier que ces projets impliquent quand même toujours une phase préparatoire importante si la/le metteur.e en scène souhaite avoir une conception scénographique. Souvent il n'y a pas beaucoup de budget prévu pour créer un espace scénique. Un atelier et ou un stock du théâtre peuvent faciliter les démarches, mais souvent la/le scénographe doit improviser, ce qui peut représenter un investissement important au niveau du temps. Tous ces facteurs sont à prendre en compte dans l'estimation du temps de préparation nécessaire.

### **\_REPRISES**

Toute reprise qui ne s'enchaîne pas dans le même lieu et sans démontage du montage initial implique un travail supplémentaire pour la/le scénographe. Même si l'adaptation des plans était prévue et rémunérée par le contrat initial, il faut toujours compter les jours de montage en la présence de la/du scénographe comme prestation supplémentaire.

### **\_TOURNÉES**

Une tournée implique souvent pour l'équipe artistique de bloquer une longue période dans laquelle elle ne peut pas accepter d'autres projets. Même si les journées de relâche ne sont pas à rémunérer au même niveau que les jours de travail effectivement prestés, il faudrait prendre en considération toute la période lors des négociations. Généralement, un.e régisseur.euse général.e est prévu.e pour la tournée afin d'assurer le montage en suivant les plans des adaptations scéniques réalisés par la/le scénographe. Si ces adaptations n'étaient pas prévues dans le contrat initial, il s'agit d'une tâche supplémentaire qui sera rémunérée comme telle. Chaque lieu de tournée nécessite une adaptation spécifique des plans scéniques. Au cas où, dans l'absence d'un.e un.e régisseur.euse général.e, la/le scénographe prend en charge le montage, les jours de montage seront rémunérés selon la grille générale.

# Exemples de budgets de production

## Exemple d'une production de théâtre

Métier	Ancienneté	Explications	Préparation					Répétitions					Représentations					TOTAL
			Nb	Tarif	Cachet	TVA	Total	Nb	Tarif	Cachet	TVA	Total	Nb	Tarif	Cachet	TVA	Total	
Metteur.e en scène	10 ans d'ancienneté	Calcul par semaines	3	1 216,23 €	3 648,69 €	109,46 €	3 758,15 €	6	1 216,23 €	7 297,38 €	218,92 €	7 516,30 €	0	- €	- €	- €	- €	11 274,45 €
Assistant.e mise en scène	2 ans d'ancienneté	Calcul par semaines et par cachets pour représentations	1	1 050,63 €	1 050,63 €	178,61 €	1 229,24 €	6	1 050,63 €	6 303,78 €	1 071,64 €	7 375,42 €	5	315,19 €	1 575,95 €	267,91 €	1 843,86 €	10 448,52 €
Dramaturge	17 ans d'ancienneté	Calcul par semaines	4	1 546,02 €	6 184,08 €	185,52 €	6 369,60 €	3	1 546,02 €	4 638,06 €	139,14 €	4 777,20 €	0	- €	- €	- €	- €	11 146,80 €
Scénographe	13 ans d'ancienneté	Calcul par jours	40	281,10 €	11 244,00 €	337,32 €	11 581,32 €	0	- €	- €	- €	- €	0	- €	- €	- €	- €	11 581,32 €
Costumiè.re	9 ans d'ancienneté	Calcul par jours	35	243,25 €	8 513,75 €	1 447,34 €	9 961,09 €	0	- €	- €	- €	- €	0	- €	- €	- €	- €	9 961,09 €
Compositeur.rice et régisseur	8 ans d'ancienneté	Calcul par semaines et par cachets pour représentations	0	- €	- €	- €	- €	6	1 158,31 €	6 949,86 €	208,50 €	7 158,36 €	5	347,49 €	1 737,45 €	295,37 €	2 032,82 €	9 191,17 €
Créateur.rice lumière	10 ans d'ancienneté	Calcul par jours	5	355,97 €	1 779,85 €	302,57 €	2 082,42 €	0	- €	- €	- €	- €	0	- €	- €	- €	- €	2 082,42 €
Comédien.ne	0 ans d'ancienneté	Calcul par semaines et par cachets pour représentations	0	- €	- €	- €	- €	6	1 050,63 €	6 303,78 €	189,11 €	6 492,89 €	5	420,25 €	2 101,25 €	63,04 €	2 164,29 €	8 657,18 €
Comédien.ne	5 ans d'ancienneté	Calcul par semaines et par cachets pour représentations	0	- €	- €	- €	- €	6	1 103,16 €	6 618,96 €	198,57 €	6 817,53 €	5	441,26 €	2 206,30 €	66,19 €	2 272,49 €	9 090,02 €
Comédien.ne	7 ans d'ancienneté	Calcul par semaines et par cachets pour représentations	0	- €	- €	- €	- €	6	1 158,31 €	6 949,86 €	208,50 €	7 158,36 €	5	463,33 €	2 316,65 €	69,50 €	2 386,15 €	9 544,51 €
Comédien.ne	9 ans d'ancienneté	Calcul par semaines et par cachets pour représentations	0	- €	- €	- €	- €	6	1 216,23 €	7 297,38 €	218,92 €	7 516,30 €	5	486,49 €	2 432,45 €	72,97 €	2 505,42 €	10 021,72 €
Comédien.ne	11 ans d'ancienneté	Calcul par semaines et par cachets pour représentations	0	- €	- €	- €	- €	6	1 301,37 €	7 808,22 €	234,25 €	8 042,47 €	5	520,55 €	2 602,75 €	78,08 €	2 680,83 €	10 723,30 €
Comédien.ne	13 ans d'ancienneté	Calcul par semaines et par cachets pour représentations	0	- €	- €	- €	- €	6	1 405,48 €	8 432,88 €	252,99 €	8 685,87 €	5	562,19 €	2 810,95 €	84,33 €	2 895,28 €	11 581,14 €
Comédien.ne	15 ans d'ancienneté	Calcul par semaines et par cachets pour représentations	0	- €	- €	- €	- €	6	1 546,02 €	9 276,12 €	278,28 €	9 554,40 €	5	618,41 €	3 092,05 €	92,76 €	3 184,81 €	12 739,22 €
Maquilleuse	11 ans d'ancienneté	Calcul par heures	0	- €	- €	- €	- €	15	48,80 €	732,00 €	124,44 €	856,44 €	25	48,80 €	1 220,00 €	207,40 €	1 427,40 €	2 283,84 €
Habilleuse	5 ans d'ancienneté	Calcul par heures	0	- €	- €	- €	- €	12	27,58 €	330,96 €	56,26 €	387,22 €	20	27,58 €	551,60 €	93,77 €	645,37 €	1 032,60 €
Directeur.rice de production	10 ans d'ancienneté	Calcul par semaines	10	1 216,23 €	12 162,30 €	2 067,59 €	14 229,89 €	0	- €	- €	- €	- €	0	- €	- €	- €	- €	14 229,89 €
<b>TOTAL</b>																		<b>155 589,20 €</b>

## Exemple d'une production de danse

Métier	Ancienneté	Explications	Préparation				Répétitions				Représentations				TOTAL			
			Nb	Tarif	Cachet	TVA	Total	Nb	Tarif	Cachet	TVA	Total	Nb	Tarif		Cachet	TVA	Total
Chorégraphe	15 ans d'ancienneté	Calcul par semaines	3	1 546,02 €	4 638,06 €	139,14 €	4 777,20 €	6	1 546,02 €	9 276,12 €	278,28 €	9 554,40 €	0	- €	- €	- €	- €	14 331,61 €
Assistant.e chorégraphie	2 ans d'ancienneté	Calcul par semaines et par cachets pour représentations	1	1 050,63 €	1 050,63 €	178,61 €	1 229,24 €	6	1 050,63 €	6 303,78 €	1 071,64 €	7 375,42 €	3	315,19 €	945,57 €	160,75 €	1 106,32 €	9 710,98 €
Artiste vidéo	5 ans d'ancienneté	Calcul par semaines et par cachets pour représentations	1	1 103,16 €	1 103,16 €	187,54 €	1 290,70 €	4	1 103,16 €	4 412,64 €	750,15 €	5 162,79 €	3	330,95 €	992,85 €	168,78 €	1 161,63 €	7 615,12 €
Costumiè.re	13 ans d'ancienneté	Calcul par jours	40	281,10 €	11 244,00 €	1 911,48 €	13 155,48 €	0	- €	- €	- €	- €	0	- €	- €	- €	- €	13 155,48 €
Compositeur.rice et régisseur	10 ans d'ancienneté	Calcul par semaines et par cachets pour représentations	0	- €	- €	- €	- €	6	1 216,23 €	7 297,38 €	218,92 €	7 516,30 €	3	364,87 €	1 094,61 €	186,08 €	1 280,69 €	8 797,00 €
Créateur.rice lumière	10 ans d'ancienneté	Calcul par jours	5	364,87 €	1 824,35 €	310,14 €	2 134,49 €	0	- €	- €	- €	- €	0	- €	- €	- €	- €	2 134,49 €
Danseuse	0 ans d'ancienneté	Calcul par semaines et par cachets pour représentations	0	- €	- €	- €	- €	6	1 050,63 €	6 303,78 €	189,11 €	6 492,89 €	3	420,25 €	1 260,75 €	37,82 €	1 298,57 €	7 791,47 €
Danseuse	6 ans d'ancienneté	Calcul par semaines et par cachets pour représentations	0	- €	- €	- €	- €	6	1 103,16 €	6 618,96 €	198,57 €	6 817,53 €	3	441,26 €	1 323,78 €	39,71 €	1 363,49 €	8 181,02 €
Danseuse	10 ans d'ancienneté	Calcul par semaines et par cachets pour représentations	0	- €	- €	- €	- €	6	1 216,23 €	7 297,38 €	218,92 €	7 516,30 €	3	486,49 €	1 459,47 €	43,78 €	1 503,25 €	9 019,56 €
Danseuse	15 ans d'ancienneté	Calcul par semaines et par cachets pour représentations	0	- €	- €	- €	- €	6	1 546,02 €	9 276,12 €	278,28 €	9 554,40 €	3	618,41 €	1 855,23 €	55,66 €	1 910,89 €	11 465,29 €
Maquilleuse	15 ans d'ancienneté	Calcul par heures	0	- €	- €	- €	- €	15	57,98 €	869,70 €	147,85 €	1 017,55 €	15	57,98 €	869,70 €	147,85 €	1 017,55 €	2 035,10 €
Habilleuse	2 ans d'ancienneté	Calcul par heures	0	- €	- €	- €	- €	12	26,27 €	315,24 €	53,59 €	368,83 €	12	26,27 €	315,24 €	53,59 €	368,83 €	737,66 €
Directeur.rice de production	13 ans d'ancienneté	Calcul par semaines	9	1 405,48 €	12 649,32 €	2 150,38 €	14 799,70 €	0	- €	- €	- €	- €	0	- €	- €	- €	- €	14 799,70 €
<b>TOTAL</b>																		<b>109 774,47 €</b>